

MORLINCOURT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrick LEFEBVRE, maire de MORLINCOURT

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2021

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2022 - 012

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 527.49 €		- 155 648.61 €	49 735.00 € 109 800.00 €	60 065.00 €	- 88 056.12 €
FONCT	167 761.65 €	56 499.51 €	37 256.82 €			148 518.96 €

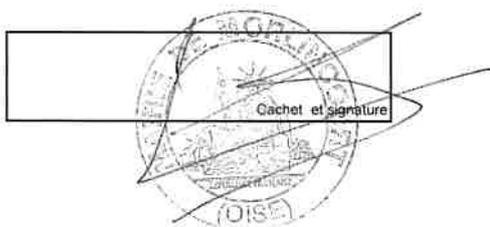
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020	148 518.96 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	88 056.12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	60 462.84 €
Total affecté au c/ 1068 :	88 056.12 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à MORLINCOURT
Le 04/04/2022

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 04/04/2022



Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 9
Suffrages exprimés : 13 dont 4 procurations
Abs : / Pour : 13 Contre : /

Date de la convocation : 28/03/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le